



ENSEMBLE À VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Association membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUBicy)

Monsieur le Maire
Mairie
21000 PLOMBIERES Les DIJON

Le 30 juin 2009

Objet : problèmes de signalisation routière

Monsieur le Maire,

Nous connaissons l'engagement de la commune de Plombières-les-Dijon en faveur du développement durable et sa volonté de favoriser les modes doux de déplacements. Volonté qui s'est notamment concrétisée par la mise en place d'un double sens cyclable dans la rue Pasteur.

Nous nous permettons cependant d'attirer votre attention sur trois problèmes de signalisation concernant directement la circulation des cycles et des piétons.

1. Concernant le double sens cyclable rue Pasteur : sauf erreur ou inattention de notre part, au début de cette rue, dans le sens autorisé à tous les véhicules, il manque le panneau C24a informant les usagers qu'ils peuvent croiser des cycles venant en face d'eux (Par ailleurs, à l'autre extrémité de cette rue, sous le panneau B1 « sens interdit » devrait figurer le panneau M9V2 « sauf cycles » et non pas « sauf vélos », tous les cycles ne sont pas des vélos !)
2. A l'entrée de la rue du Moulin (coté avenue François Mitterrand) le panneau C113 indique le début d'une voie cyclable réservée aux cycles, donc interdit aux piétons et aux autres véhicules, ce qui, manifestement, ne correspond pas à l'usage qui est fait de cette rue !
3. Au début de la voie verte en direction du lac Kir via les jardins, on trouve sous le panneau C115 indiquant un début de voie verte un panneau complémentaire portant la mention « cyclistes prudences piétons prioritaires » : ce panneau est non réglementaire et, en tout état de cause, le conseil de prudence devrait s'adresser aussi aux automobilistes puisque cette voie est accessible aux véhicules motorisés des riverains, autorisation qui devrait d'ailleurs être indiquée à l'aide du panneau adéquat. De plus, la vitesse limite indiquée (30 km/h) nous semble trop élevée eu égard à la nature de la voie (La piste cyclable qui prolonge cette voie verte en longeant le lac est limitée à 20 km/h !).

Pour toutes ces questions de signalisation, nous vous proposons de vous rapprocher du CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) ou, localement, de Monsieur Jean-Luc Marchal, chargé de mission au Grand Dijon.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christian Germain, président

Copies pour information à Mme Catherine Hervieu, vice présidente du Grand Dijon en charge des modes de déplacements doux et alternatifs et Monsieur Jean-Luc Marchal, chargé de mission au Grand Dijon